

Livret d'accueil



Formation Maquillage Enfants

3 jours - 18 heures

Plongez dans l'univers du maquillage pour enfants en découvrant les bases essentielles, en maîtrisant les techniques clés, en explorant les produits et les outils, et en apprenant l'art fascinant de magnifier les visages.

Bienvenue

Vous vous êtes inscrit(e)s, ou vous êtes sur le point de vous inscrire, à une session de formation proposée par notre école, nous vous en remercions.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil, tous les renseignements nécessaire au bon déroulement du cursus que vous vous apprêtez à suivre :

1- La genèse et l'esprit de l'école

2- Contact

3- Nos locaux

4- Nos tarifs

5- La présentation de la formation

6- Public visé et débouchés

7- Les objectifs opérationnels

8- Les objectifs pédagogiques

9- Le programme

10- Les évaluations

11- Le règlement intérieur

12- Inscription administrative

1- L'école...un peu d'histoire

Au départ le but était de répondre par le maquillage aux demandes de personnes meurtries physiquement. La découverte de cet art me révéla. J'ai donc poursuivi l'intégralité du programme, ce qui m'amena sur les tournages de cinéma français et internationaux.

Pour mon 1er court Métrage j'ai eu la chance de travailler avec le réalisateur Gérard Corporon notre rencontre fut telle que nous poursuivons notre collaboration en le nommant Parrain de UP « Make Up Art Academy ». Il s'en est suivi un nombre incalculable de rencontres artistiques (Pierre Richard, Jérémy Banster, Liam Baty, Liane Foly, 12 Février, Arsene Jiroyan et j'en passe.

De défis tels que le Carnaval de Rio en 2019 ou j'ai eu l'honneur d'être sélectionnée et de faire partie des 10 maquilleurs sur 250 de «la commission de devant», récompense suprême nous avons gagné le 1 er prix de maquillage de cette année-là.

Il s'en est suivi l'ouverture d'un studio photo « Light UP 45 » en association avec Gilles Auteroches (photographe officiel de UP), dans lequel nous faisons aussi bien des scènes artistiques que des photos d'entreprises, notre fil rouge ? Rester soi-même.

Toutes ces expériences m'ont permis de vous proposer au travers de UP Make Up Art Academy de vous accompagner dans tous vos projets artistiques. J'ai voulu créer une structure où nous sommes libres de créer.

Mon rôle est de vous apprendre la technique, les secrets de ce métier, afin de vous donner la confiance nécessaire pour exceller dans celui-ci.

Raphaëlle MARCO

2- Nous contacter

Mme Raphaëlle Marco (gérante)



06-29-60-05-78



raphaellemarco@outlook.fr



upmakeupartacademy



up_make_up_art_academy_



<https://upmakeupart.com>

4- Les tarifs

Nous proposons une large gamme de formations pour répondre à tous vos besoins (kit de maquillage non inclus) :

- Formation sur Mesure, durée personnalisée et tarifs sur devis
- Formation Initiation au maquillage professionnel, 1 jour - 6 heures : à partir de 300€ H.T.
- Formation maquillage enfants, 3 jours - 18 heures : à partir de 630€ H.T.
- Formation Initiation approfondie au maquillage professionnel, 1 semaine - 30 heures : à partir de 1 200€ H.T.
- Formation Maquillage mariée, 2 semaines - 60 heures : à partir de 2 400€ H.T.
- Formation Techniques de base du maquillage, 1 mois - 120 heures : à partir de 3 000€ H.T.
- Formation Mariage niveau expert, 2 mois - 240 heures : à partir de 4 800€ H.T.
- Formation Cinéma et petits FX, 3 mois - 360 heures : à partir de 7 200€ H.T.

Ainsi que nos kits :

- Kit de démarrage du maquilleur pour les formations de 3 mois et moins : 390€ H.T. (Prix public constaté 830€ T.T.C.) (34 produits comprenant maquillage et pinceaux)
- Kit complet maquilleur Pro, pour les formations courtes de maquillage artistiques : tarif sur devis
- Kit maquillage effets spéciaux : tarif sur devis

N'hésitez pas à nous contacter pour définir avec vous votre projet professionnel ou personnel au plus près de vos attentes.

Formation maquillage enfant 18 heures

5- Présentation de la formation

L'objectif de cette formation est d'apprendre à réaliser des maquillages simples en maîtrisant l'utilisation des pochoirs. Les participants découvriront et pratiqueront la technique d'application des fards à l'eau, en acquérant les gestes et bases nécessaires, sans exigence de maîtrise complète. Enfin, ils apprendront à adapter leurs créations en fonction des demandes et des contraintes spécifiques à chaque événement. Apprenez à réaliser des maquillages éclatants et rapides grâce aux pochoirs et aux fards à l'eau, et transformez chaque événement en un moment magique avec des créations adaptées et professionnelles !

Formation maquillage enfant 18 heures

6- Public visé et débouchés

Public visé

Toutes personnes souhaitant apprendre les bases du maquillage enfant, les professionnels du secteur de l'animation et du mariage.

Débouchés

- Animateur(trice) maquillage lors d'événements (anniversaires, fêtes, festivals, kermesses, carnavals, marchés de Noël, etc.).
- Prestataire en maquillage artistique pour agences événementielles, parcs d'attractions, centres commerciaux ou comités d'entreprise.
- Intervenante(e) en milieu scolaire ou périscolaire (centres de loisirs, écoles, colonies de vacances).
- Complément d'activité pour les professionnels du spectacle, de l'animation (maquilleurs, animateurs, etc.).
- Base pour évoluer vers des techniques plus avancées en maquillage artistique ou effets spéciaux.

Formation maquillage enfant 18 heures

7- Objectifs opérationnels

- 1. Apprendre à réaliser des maquillages simples en maîtrisant l'utilisation des pochoirs.
- 2. Découvrir et pratiquer la technique d'application des fards à l'eau.
- 3. Acquérir les gestes et bases nécessaires, sans exigence de maîtrise complète.
- 4. Apprendre à adapter les créations en fonction des demandes et des contraintes spécifiques à chaque événement.
- 5. Réaliser des maquillages éclatants et rapides grâce aux pochoirs et aux fards à l'eau.

Formation maquillage enfant

18 heures

8- Objectifs pédagogiques

- 1. Maîtrise des outils de maquillage: Les participants apprendront à utiliser les pochoirs et les fards à l'eau de manière efficace.
- 2. Techniques de base en maquillage : Acquisition des gestes et des bases nécessaires pour réaliser des maquillages simples.
- 3. Application pratique: Découverte et pratique des techniques d'application des fards à l'eau.
- 4. Adaptabilité: Apprentissage de l'adaptation des créations en fonction des demandes et des contraintes spécifiques à chaque événement.
- 5. Créativité et rapidité: Réalisation de maquillages éclatants et rapides grâce aux pochoirs et aux fards à l'eau.

9- Le programme

Module 1: Introduction au maquillage pour enfants

- Présentation du matériel et des produits adaptés.
- Règles d'hygiène et préparation de la peau des enfants.

Module 2: Techniques de base

- Utilisation des pochoirs pour des motifs simples et rapides.
- Initiation à l'application des fards à l'eau (bases et dégradés simples)

Module 3: Réalisation de maquillages thématiques

- Animaux (papillons, tigres, etc.).
- Super-héros et princesses.
- Techniques pour personnaliser un maquillage en fonction des demandes

Module 4: Pratique libre et évaluation

- Réalisation de maquillages complets par les apprenants.
- Feedback personnalisé et conseils pour s'améliorer.
- remise de l'attestation de formation

10- Les évaluations

Le formateur regroupe les différents modules sous un thème unique et utilise une méthode d'évaluation croisée en fin de formation.

11- Le règlement intérieur

Règlement conforme au Décret du 23 octobre 1991

ARTICLE 1 : REGLEMENT

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R-6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires et ce pour la durée de la formation suivie.

ARTICLE 2 : HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires et légales.

Chacun doit veiller à garder ces équipements aussi propres que possible. Les emballages doivent être jetés dans les poubelles.

L'école est située dans une rue commerçante, les stagiaires sont tenus de respecter le voisinage, notamment en matière de stationnement et de bruit.

Il est impératif de respecter la propreté aux abords de l'école, des poubelles sont mises à disposition des stagiaires.

En cas de maladie contagieuse l'élève peut se voir refuser l'accès en cours. Il devra présenter un certificat médical pour réintégrer l'école. En cas d'urgence médicale l'école contacte le SAMU qui prendra l'élève malade en charge. L'école ne délivre aucun médicament.

ARTICLE 3 : CONSIGNES INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux du centre de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions de la représentante habilitée du centre de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant du centre de formation.

ARTICLE 4 : DISCIPLINE GENERALE

L'élève doit avoir son propre matériel de maquillage et prendre soin du matériel et des accessoires de l'école. Tout matériel de l'école endommagé par l'élève devra être remplacé.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, dégradations de biens personnels. En cas de maladie du professeur, les cours seront reportés.

L'école n'est pas équipée pour recevoir les élèves le temps de la pause de midi, les repas doivent se prendre à l'extérieur.

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- Du fumer dans les locaux mis à disposition pour le stage et pendant les heures de stages, toute personne qui fume doit avoir les mains et l'haleine sans odeur,
- De vapoter,
- De téléphoner pendant les heures de stage, les téléphones doivent rester éteints,
- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, ou sous effet de produits stupéfiants,
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux ou toute autre substance prohibée par la loi,
- De quitter le stage/la formation sans motif,
- D'emporter quelque objet sans autorisation écrite
- Une tenue vestimentaire correcte est exigée.

ARTICLE 5 : ASSIDUITE DU STAGIAIRE

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations, tant à l'école que pendant les stages extérieurs.

- Horaire de formation :

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par le centre de formation. Le non-respect des horaires peut entraîner des sanctions.

Suivant les thèmes travaillés l'élève peut avoir fini plus tôt ou plus tard sur l'horaire prévu.

Congés scolaires communiqués en début d'année. Les élèves travaillent en binôme.

- Absences, retards ou départs anticipés :

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir le centre de formation et s'en justifier.

Toute absence non justifiée par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, il est porté à l'attention des stagiaires que des absences peuvent entraîner la non validation de la formation.

- Maladie et accident :

En cas de maladie ou d'accident, le stagiaire doit prévenir le centre de formation dans la journée.

Un absentéisme de plus de 2 jours doit être justifié par un certificat médical dans les 24 heures.

Un taux d'absentéisme trop élevé interdira l'accès à la présentation de l'examen de fin d'année.

- Formalisme attaché au suivi de la formation :

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émergence au fur et à mesure du déroulement de l'action.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation à transmettre, selon le cas à l'organisme de formation qui finance l'action.

ARTICLE 6 : SANCTIONS

Tous agissements considérés comme fautif, vol, agression feront l'objet de sanctions par la direction. Un avertissement oral préalable sera retranscrit par écrit et envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'exclusion définitive de la formation sera prononcée, après 2 avertissements écrits, sans aucun remboursement financier.

Tout règlement financier échelonné doit être réglé avant le 3 du mois, sinon l'élève se verra refuser l'accès à la formation.

ARTICLE 7 : GARANTIES DISCIPLINAIRES

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

ARTICLE 8 : INFORMATION FINANCEUR

La directrice de l'école informe l'employeur et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

ARTICLE 9 : LES STAGES

Les stages s'effectueront en fonction de la demande et disponibilité des professionnels avec un roulement parmi les élèves. L'élève est encouragé à effectuer ses propres recherches.

Ne sont acceptés que les stages de courte durée, se déroulant, si possible, en dehors des horaires des cours. De préférence en soirée, week-end et vacances scolaires. Tous les stages font l'objet d'une convention que l'élève doit faire signer.

Tout élève sortant de l'enceinte de l'école est sous sa seule responsabilité. Lors des déplacements, des sorties ou des stages organisés par l'école, l'élève doit justifier d'une assurance de responsabilité civile.

ARTICLE 10 : REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Les stagiaires peuvent faire toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. Ces suggestions ou réclamations devront être adressées à l'ordre de Mme Raphaëlle MARCO, directrice de l'école par courrier ou email.

ARTICLE 11: PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les outils et les ustensiles doivent être utilisés sous supervision du formateur, en respectant les consignes de sécurité.

Les utilisateurs sont tenus de consacrer le temps nécessaire au rangement et au nettoyage du matériel et des locaux après usage.

Tout accident survenu au cours de la formation, doit être immédiatement signalé au responsable de la formation, par la victime ou par les témoins de l'accident.

Le document unique de sécurité est à disposition, il conserve et prévient les risques professionnels.

ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les stagiaires ont une obligation de discrétion sur les informations qu'ils pourraient recueillir sur le centre de formation ou tout autre organisme avec lesquels ils sont en relation dans le cadre de leur formation.

Les documents mis à la disposition des stagiaires sont protégés avec des droits d'auteurs. Par conséquent, la reproduction, la diffusion ou la communication au public sans l'autorisation expresse préalable du centre de formation ou ayants droits sont consécutifs de contrefaçon et passible de sanctions qui s'y rattachent.

ARTICLE 13 : PUBLICITE DU REGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (à l'inscription définitive).

12- Inscription administrative

Méthode de sélection des stagiaires :

- 1er entretien téléphonique, mail ou physique afin d'échanger et d'aiguiller le candidat sur son choix.
- 2ème entretien téléphonique, mail ou physique afin de valider avec le candidat le choix et les dates de session de formation.

Echanges administratifs et communication des pièces de rentrée :

- Convention de formation
- Programme de formation
- Règlement intérieur
- Pièce d'identité

Emploi du temps :

Tous les cours sont organisés en présentiel du lundi au vendredi aux horaires suivantes : de 9h00-12h00 / 13h30-16h30.

Les horaires et jours de cours peuvent être adaptés selon la formation pour faciliter l'accès aux professionnels en activité

Outils pédagogiques :

Chaque stagiaire faisant son entrée en formation, reçoit un support de cours papier à sa demande et bénéficie d'un accès aux postes de travail, espace shooting et matériel de maquillage.

